

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) gaz très difficile à détecter, augmentent. Chaque hiver, celles-ci sont responsables d'une centaine de décès en France.

- Avant l'hiver, faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées et entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié.

- Ne vous chauffer pas avec des appareils, non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.), à moteur à combustion (groupe électrogène...) dans un lieu fermé, de chauffage d'appoint (poêle à pétrole, ...) risquant à l'usage de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;

- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.